

Les conditions de vie des préensionnés ¹

***Eric Bonsang, Bernard Delhausse
et Sergio Perelman***

CREPP, Université de Liège

Résumé

En Belgique, une proportion importante de travailleurs quittent la vie active avant d'atteindre l'âge de 60 ans. Dans cette étude nous analysons les conditions de vie de cette tranche de la population à l'aide d'une série d'indicateurs. Il apparaît que plus d'un quart d'entre eux sont "pauvres" selon le critère du seuil de 60% du revenu médian (15,6% au seuil de 50%) et ces observations sont confirmées quand on s'intéresse à la situation de ces mêmes personnes du point de vue patrimonial ou au travers d'indicateurs de pauvreté subjective ou de privation matérielle. Avec une population vieillissant à grands pas du fait de l'arrivée massive de la génération issue du "baby-boom" et de l'allongement de l'espérance de vie, on doit s'inquiéter des conditions dans lesquelles une partie de cette population vivra ces vieux jours.

¹ Les auteurs tiennent à remercier Louis Gevers et Pierre Pestieau pour leurs nombreux commentaires et suggestions. Cette étude s'appuie sur les données du Panel Study of Belgian Households et a été réalisée grâce au soutien financier du Programme ARC 98/03 et du Fonds de la Recherche Fondamentale Collective (n°2.4544.01).

1 Introduction

C'est au lendemain de la crise énergétique des années 70 que l'on assiste en Belgique à la création des premiers programmes de préretraite. L'objectif de ces programmes est de favoriser la résorption du chômage des jeunes tout en donnant l'opportunité aux travailleurs âgés de bénéficier d'un temps de loisir supplémentaire et ce, dans de bonnes conditions financières.

Les années ont passé et le constat est double. D'une part, le départ à la préretraite de cohortes entières de travailleurs âgés ne semble pas avoir contribué à absorber la masse des jeunes arrivés sur le marché du travail. D'autre part, de plus en plus fréquemment, les départs anticipés de la vie active se font dans des conditions financières précaires. L'objet de ce chapitre n'est pas tant d'analyser les mécanismes qui ont conduit à cette situation -ils sont largement abordés dans les autres contributions de cette Commission- mais de mettre en évidence une partie de ses conséquences.

Dans une première section nous présentons les résultats de deux études, l'une internationale et l'autre nationale, qui permettent de mettre en perspective la situation de la population âgée en Belgique au cours de la dernière décennie. Paradoxalement, ces études ne laissent pas apparaître une détérioration des conditions de vie au sein de la catégorie d'âge à laquelle appartiennent les "prépensionnés". Cet apparent statu quo est la raison qui nous amène, dans la Section 3, à proposer une approche différente fondée sur l'étude ciblée des conditions de vie au sein de cette catégorie de la population.

Pour cela nous utilisons la septième vague du Panel Study of Belgian Households (PSBH, 1998) qui contient des informations très détaillées sur le revenu et le patrimoine des ménages belges ainsi que sur les caractéristiques des individus qui les composent. A partir de ces informations, il est possible de comparer la situation financière des ménages dans différentes catégories d'âge, et en particulier celle des "prépensionnés" (inactifs avant 60 ans) avec celle des actifs et des "pensionnés" (inactifs après 60 ans).² Cette situation financière est abordée à travers plusieurs indicateurs relevant tant d'aspects objectifs, comme le revenu ou la possession de biens durables, que d'aspects subjectifs, portant sur la perception par les individus de leur situation.

Les conclusions de cette étude confirment les limites des politiques qui favorisent la préretraite. Des poches de pauvreté réapparaissent dans la population âgée et risquent de se développer davantage une fois que ces mêmes personnes atteindront un âge encore plus avancé. Quand on tient aussi compte du coût que représentent ces politiques pour l'ensemble de la collectivité, le bilan semble forcément mitigé et appelle à une remise en cause des pratiques actuelles de départ à la retraite. Bien entendu, cette remise en cause ne pourrait avoir lieu sans prendre en compte les conditions de travail qui seront offertes aux travailleurs qui souhaiteront prolonger leur activité.

² Dans cette étude, les termes "prépensionné" et "pensionné" font référence aux personnes ayant quitté la vie active respectivement avant ou après l'âge de 60 ans, sans faire la distinction de la voie empruntée (préretraite, retraite, chômage, maladie-invalidité, etc.). C'est leur situation qui importe, et non le chemin pour y parvenir.

2 Mise en perspective

Dans une étude récente portant sur l'ensemble des pays membres de l'OCDE, Michael Förster (2000) met en évidence la situation de différentes catégories de la population en termes de revenus disponibles et de pauvreté. Nous reproduisons au Tableau 1 deux indicateurs tirés de cette étude qui permettent de comparer la situation relative de la population âgée dans un ensemble de pays européens en plus des Etats-Unis.

On observe dans ce tableau des situations contrastées. Tout d'abord, en termes de revenu la position relative des personnes âgées de 66 à 75 ans est dans tous les cas moins favorable (revenu inférieur à 100 % du revenu moyen) que celle des cohortes plus jeunes. Ceci est particulièrement le cas pour la Belgique (82,6%) et pour la Grande Bretagne (79,9%). Par contre, la position relative des personnes âgées entre 51 et 65 ans varie selon les pays. On remarquera que dans le cas de la Belgique le revenu moyen diminue de manière assez significative par rapport à celui de la catégorie des 41-50 ans (108,0% contre 117,5%), de même que pour l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne. Tandis qu'il diminue à peine en Italie (108,3% contre 109,2%) et aux Pays-Bas (112 % contre 114,5%), et même augmente en Suède et aux États-Unis.

Ces indicateurs de revenus relatifs sont, d'une part, sensibles à des facteurs tels que le statut actif/inactif des personnes qui composent ces groupes d'âge ainsi qu'aux taux de remplacement dont bénéficient les diverses catégories d'allocataires sociaux, notamment les personnes qui relèvent des régimes publics de pension. D'autre part, cette comparaison entre valeurs moyennes peut cacher des situations très différentes en terme de distribution de revenus. Ceci nous amène à nous pencher sur la deuxième série d'indicateurs présentés au Tableau 1; il s'agit des taux de pauvreté au sein des différents groupes de population, 26-50, 51-65 et >65 ans, respectivement.

En faisant abstraction des différences de taux de pauvreté entre pays, les quelles sont dans certains cas assez importantes, on constate qu'à deux exceptions près, les Pays-Bas et la Suède, la pauvreté parmi les personnes âgées de plus de 65 ans reste un phénomène préoccupant, en particulier en Belgique où elle atteint 13,8%. On observe par contre que le taux de pauvreté dans la catégorie des 51-65 ans reste en général au même niveau, et parfois à un niveau inférieur, à celui observé dans la catégorie d'âge 26-50 ans, malgré le fait qu'une proportion croissante de personnes dans cette catégorie d'âge cessent leurs activités professionnelles bien avant d'atteindre l'âge de 65 ans.

Tableau 1
Revenu relatif et taux de pauvreté ¹

Pays	Revenu relatif			Taux de pauvreté		
	41-50 ans	51-65 ans	66-75 ans	26-50 ans ²	51-65 ans	> 65 ans ²
Belgique	117,5	108,0	82,6	5,5	5,1	13,8
Allemagne	118,4	109,7	92,6	8,0	7,9	10,4
France	114,6	109,5	93,7	6,0	7,8	10,7
Grande Bretagne	123,0	107,8	79,9	8,1	6,3	11,6
Italie	109,2	108,3	85,3	11,8	12,7	15,3
Pays-Bas	114,5	112,0	90,4	4,9	2,1	1,9
Suède	120,0	126,6	96,4	3,2	2,3	3,0
États-Unis	118,2	123,7	98,8	12,6	13,0	20,3

Source : Förster (2000). ¹ Revenu relatif (%) = revenu disponible dans la classe d'âge / revenu moyen (élasticité d'échelle = 0,50); Taux de pauvreté = pourcentage de personnes avec de revenus inférieurs au seuil de 50% du revenu médian; année 1995, à l'exception de l'Allemagne (1994), la France (1994) et l'Italie (1993). ² Pas disponible pour les cohortes de 41 à 50 ans et de 66 à 75 ans.

Selon une étude réalisée par le Centrum voor Sociaal Beleid (CSB) de l'Université d'Anvers (Cantillon et al, 1999), les taux de pauvreté parmi les différentes catégories de la population âgée seraient restés relativement stables en Belgique au cours de la dernière décennie après avoir connu une amélioration sensible dans la période précédente. Le Tableau 2 illustre l'évolution de ces indicateurs à travers le résultat des enquêtes réalisées entre 1985 et 1997 par le CSB auprès d'un panel représentatif.

Tableau 2
Évolution des taux de pauvreté par classes d'âge ¹
Belgique 1985-1997

Année	Classes d'âge					Total
	16-24	25-49	50-64	65-75	> 74	
1985	12,3	3,7	4,3	9,0	13,6	6,0
1988	23,7	3,3	4,5	9,6	12,1	5,9
1992	24,3	3,6	5,4	11,1	15,6	7,2
1997	19,3	5,5	5,1	12,7	12,9	7,7

Source : Cantillon et al (2000). ¹ Taux de pauvreté = pourcentage de personnes avec de revenus inférieurs au seuil de 50% du revenu médian. Échelles d'équivalence : 1,0 pour le chef du ménage, 0,5 pour les autres adultes et 0,30 pour les enfants (<16 ans).

On remarque sur ce tableau que c'est surtout au sein de la catégorie des jeunes adultes (16-24 ans) que la situation s'est fortement détériorée. On observe aussi une augmentation modérée du taux de pauvreté parmi les 65-75 ans. En revanche, la situation au sein de la classe d'âge 50-64 ans est restée stable et à un niveau tout à fait comparable à celui rapporté dans la comparaison internationale.

Une des raisons pouvant expliquer le maintien d'un faible taux de pauvreté dans cette catégorie réside dans le fait qu'une grande majorité des "pré-pensionnés" bénéficient d'un taux de remplacement suffisant pour échapper à l'écueil de la pauvreté. C'est ce que confirme indirectement le Tableau 3 qui présente la part de ce groupe dans la population totale et sa participation dans l'ensemble des transferts de la protection sociale. On remarque en effet dans ce tableau que la Belgique consacre plus d'un quart (26,2%) de ses transferts sociaux à ce groupe, une proportion uniquement dépassée par l'Italie (27,3%).

Tableau 3
Poids démographique et part des transferts sociaux ¹

Pays	Part dans la population			Part des transferts		
	41-50 ans	51-65 ans	66-75 ans	41-50 ans	51-65 ans	66-75 ans
Belgique	14,0	15,9	9,9	7,8	26,2	24,6
Allemagne	12,4	18,1	8,9	3,6	22,3	30,8
France	14,5	13,8	10,1	5,7	21,6	30,0
Grande						
Bretagne	13,5	14,9	8,8	8,3	17,1	19,9
Italie	13,6	16,1	9,8	5,6	27,3	27,9
Pays-Bas	14,9	14,2	8,4	11,2	19,7	19,2
Suède	14,3	15,4	10,2	7,2	16,7	26,1
États-Unis	14,7	13,0	6,9	8,4	14,1	25,1

Source : Förster (2000). ¹ *Part dans la population* = poids démographique en pourcentage; *Part des transferts* = pourcentage dans l'ensemble des prestations sociales; année 1995, à l'exception de l'Allemagne (1994), la France (1994) et l'Italie (1993).

Ainsi, malgré l'importance des transferts consentis en faveur de la population "pré-pensionnée" et contrairement à ce que les taux de pauvreté présentés plus haut peuvent laisser entendre, nous pensons que ces chiffres cachent une réalité plus complexe. D'une part, un certain nombre de personnes dans ces classes d'âge sont toujours actives, mais il s'agit dans la plupart des cas de cadres dont les revenus professionnels atteignent le sommet de leurs carrières. D'autre part, les conditions dans lesquelles beaucoup de travailleurs quittent la vie active diffèrent souvent dramatiquement. Il y a à un extrême ceux ayant travaillé dans la fonction publique ou comme cadres dans de grandes entreprises qui bénéficient de plans de pension et de pré-pension avantageux complétés par des fonds de pension privés (assurances groupe ou individuelles) et une épargne personnelle conséquente. A l'autre extrême il y a les travailleurs âgés mis à la retraite prématurément dans le cadre de restructurations ou de licenciements collectifs, le plus souvent des ouvriers ou des employés avec de faibles qualifications, qui bénéficient des allocations de chômage ou de pré-retraite et, en générale, d'une faible épargne personnelle pour financer de longues années d'inactivité.

C'est la raison qui nous amène dans la section suivante à analyser en détail les conditions de vie au sein de ces catégories d'âge en faisant la distinction entre population toujours active et "pensionnée" (ou "pré-pensionnée") et en nous servant d'une série d'indices afin de tenir compte de la sensibilité des résultats à différentes définitions possibles de la mesure du bien-être.

3 Revenu, patrimoine et taux de pauvreté des prépensionnés

Pour un grand nombre de travailleurs belges le départ de la vie active a lieu dans la cinquantaine. Dans beaucoup de cas il s'agit d'un départ volontaire et souhaité dont on peut espérer qu'il se réalise dans de bonnes conditions financières. Pour d'autres, le départ est involontaire et résulte soit de la perte d'un emploi, soit de la maladie ou de l'invalidité, sans compter le poids des conventions collectives qui fixent l'âge du départ en préretraite en laissant peu d'options au travailleur.

Le Panel Study of Belgian Households (PSBH, 1998) est une enquête représentative de la population belge qui est réalisée chaque année auprès d'environ 4000 ménages et qui contient des informations très détaillées sur les conditions de vie des ménages et sur les caractéristiques des personnes qui les composent. Nous allons nous servir de ces informations, recueillies à l'occasion de la 7e vague du PSBH réalisée au cours du deuxième trimestre 1998, pour analyser la situation financière et patrimoniale des ménages dont le chef appartient soit à la cohorte de 50 à 59 ans, soit à celle de 60 à 69 ans, à l'exception des actifs dans cette dernière cohorte.³

Tous les ménages ayant à leur tête une personne inactive âgée entre 50 et 59 ans seront considérés ici comme ménages de "prépensionnés", indépendamment du statut effectif (préretraité, retraité, chômeur, malade-invalide, etc.) et de celui des autres personnes composant le ménage. Cette manière de procéder nous permettra de comparer cette catégorie de "prépensionnés" avec les ménages d'actifs dans la même tranche d'âge (50 à 59 ans) et également avec les ménages de "pensionnés" (inactifs âgés de 60 à 69 ans).

3.1 Situation en fonction des qualifications

Ne pouvant pas disposer d'informations détaillées sur le passé professionnel des inactifs, nous avons choisi le diplôme comme indicateur approximatif des parcours individuels. Selon la théorie du capital humain (Becker, 1964), l'éducation formelle a un rôle déterminant à côté de l'expérience, sur les carrières et les revenus professionnels ; rôle qui a d'ailleurs été confirmé dans le cas de la Belgique par des études récentes basées également sur des données du PSBH [Docquier *et al.* (1999) et Laurent (2000)].

Le Tableau 4 donne en premier lieu un aperçu de la composition des trois groupes, actifs et inactifs de 50 à 69 ans et inactifs de 60 à 69 ans en fonction du niveau d'études. On observe un fort contraste entre actifs et inactifs âgés de 50 à 59 ans. La proportion des diplômés du niveau primaire et secondaire inférieur est de 35,9 % dans le premier groupe contre 60,7 % dans le second, et celle des diplômés du supérieur est de 37,2 % contre 17,1 %. Parmi les "pensionnés" on trouve d'ailleurs une structure similaire à celle observée parmi les "prépensionnés".

Ensuite, au Tableau 4 sont aussi rapportés les taux de pauvreté au sein de ces mêmes groupes. Nous avons choisi deux indicateurs, ils correspondent aux seuils de 50 % et 60 % du revenu médian standardisé.⁴ Les taux de pauvreté indiquent la part

³ Dans le PSBH, le "chef de ménage" est aussi appelé la "personne de référence du ménage".

⁴ Le revenu standardisé est obtenu en divisant le revenu mensuel du ménage par le nombre d'unités d'équivalence: 1 pour le premier adulte, 0,7 pour chaque adulte supplémentaire et 0,5 pour chaque enfant (moins de 16 ans).

de la population vivant dans un ménage dont les revenus mensuels standardisés sont inférieurs au seuil correspondant.⁵ Dans le cadre de cette étude, le seuil de 50% du revenu médian est fixé à 709 euros pour un couple et à 417 euros pour un isolé et à 851 et 500 euros respectivement, pour le seuil de 60% du revenu médian (à prix de l'année 1998).

Alternativement, il est possible de mesurer la précarité des individus par des indices subjectifs ou par d'autres représentant les conditions de vie matérielles. Ainsi, parallèlement à ces deux indicateurs pécuniaires, nous construisons un indicateur subjectif : si le revenu disponible du ménage est inférieur à ce qui est considéré comme nécessaire pour joindre les deux bouts, le ménage et, partant, ses membres, seront considérés comme pauvres.⁶ Nous parlerons de pauvreté subjective. Cet indice est traditionnellement élevé, étant entendu que les aspirations peuvent souvent être déraisonnables et qu'il est assez fréquent que l'on désire continuellement gagner « un peu plus » que ce que l'on reçoit.

Les conditions de vie matérielles sont approchées via la possession de toute une série de biens.⁷ La liste exhaustive inclut les biens suivants : voiture, télévision couleur, magnétoscope, four à micro-ondes, téléphone, lave-vaisselle, ordinateur personnel et résidence secondaire. Bien sûr, la représentativité d'une telle liste en termes de conditions de vie de la société belge en 1998 est discutable. Il s'agit davantage d'approcher, via cette liste, différentes facettes de la vie, que d'en faire un tour exact ou une peinture fidèle. Chaque bien est indicatif de toute une série d'autres biens de consommation plus ou moins durables que le ménage possède. La liste que nous utilisons vient directement du questionnaire du PSBH, sans que nous ayons décidé d'exclure l'un ou l'autre bien que le ménage possède. Il est fort probable qu'une liste de 70 ou 80 items pourrait être jugée tout aussi imparfaite ou réductrice et que tout le monde y trouverait matière à polémique. Une liste de huit items peut donc nous convenir à titre d'exemple. Par ailleurs, le seuil sera placé à 3. La possession de 3 items de cette liste "suffira" pour ne pas être pauvre. Ce « seuil » est choisi de manière ad hoc.⁸ Plutôt que de pauvreté, nous parlerons dans ce cas de "taux de privation matérielle".

⁵ Nombre de ménages pondérés par leur taille. Pour plus de détails sur la construction de ces indicateurs, voir Delhaussé *et al.* (2002).

⁶ La question est posée de la manière suivante : "A votre avis, quel est le montant, la somme minimum dont votre ménage doit disposer mensuellement pour s'en sortir, joindre les deux bouts. Veuillez penser aux conditions de vie actuelles de votre ménage et indiquer le montant requis".

⁷ Par construction, cet indice est proche de "l'indice de biens durables" proposé par Hagenaaars et de Vos (1988). Tous les deux s'inspirent de l'indice de "privation relative" de Townsend (1979).

⁸ Ce choix est établi de manière ad hoc, en fonction de la liste de biens issue du PSBH. On voit qu'une proportion importante de la population possédera au moins une voiture, un téléphone et une télévision... Posséder moins de 3 biens parmi cette liste indique une distance assez marquée entre l'individu et la société dans laquelle il vit.

Tableau 4
Niveau de vie des ménages âgés de 50 à 69 ans
en fonction de l'activité et du diplôme¹
(hommes chefs de ménage)

Diplôme	50 à 59 ans		60 à 69 ans
	Actifs	Inactifs (pré-pensionnés)	Inactifs (pensionnés)
<i>Structure de la population</i>			
Primaire et secondaire inférieur	35,9 %	60,7 %	57,9 %
Secondaire supérieur	26,9 %	22,1 %	21,1 %
Supérieur	37,2 %	17,1 %	21,1 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<i>Taux de pauvreté (seuil de 50 %)</i>			
Primaire et secondaire inférieur	7,8 %	20,7 %	10,3 %
Secondaire supérieur	1,7 %	9,3 %	4,3 %
Supérieur	0,0 %	5,0 %	0,0 %
Ensemble	3,0 %	15,6 %	6,9 %
<i>Taux de pauvreté (seuil de 60 %)</i>			
Primaire et secondaire inférieur	12,2 %	33,6 %	20,1 %
Secondaire supérieur	3,5 %	14,7 %	5,8 %
Supérieur	2,5 %	13,3 %	0,0 %
Ensemble	6,8 %	26,1 %	12,9 %
<i>Taux de pauvreté subjective</i>			
Primaire et secondaire inférieur	23,5 %	42,4 %	35,3 %
Secondaire supérieur	16,5 %	22,7 %	11,5 %
Supérieur	4,7 %	18,3 %	10,6 %
Ensemble	14,1 %	34,0 %	25,5 %
<i>Taux de privation matérielle</i>			
Primaire et secondaire inférieur	1,4 %	4,6 %	11,1 %
Secondaire supérieur	0,0 %	0,0 %	2,2 %
Supérieur	0,0 %	5,0 %	2,4 %
Ensemble	0,1 %	4,0 %	7,7 %
<i>Patrimoine inférieur à 12 500 €</i>			
Primaire et secondaire inférieur	4,5 %	18,1 %	11,4 %
Secondaire supérieur	0,9 %	4,2 %	4,5 %
Supérieur	1,2 %	3,6 %	4,3 %
Ensemble	2,2 %	12,7 %	8,7 %

¹ Âge, activité et diplôme correspondant au chef de ménage.

L'intérêt de multiplier les indices ou les approches de la pauvreté réside dans une meilleure perception du phénomène. La pauvreté a en effet de multiples facettes. Se

confiner au seul aspect pécuniaire ne permet pas de rendre compte de la diversité de la pauvreté et de la précarité. Considérer plusieurs indicateurs nous permet aussi d'obtenir des images contrastées de l'évolution de la pauvreté selon l'âge ou l'activité du chef de ménage, par exemple.

Revenant au Tableau 4, on observe que les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent dans le groupe des inactifs âgés de 50 à 59 ans, c'est-à-dire les "pré-pensionnés". Plus de 15 % d'entre eux connaissent des difficultés financières importantes (pauvres au seuil de 50 % du revenu médian), mais plus d'un quart (26,1 %) si le seuil de 60 % du revenu médian est retenu. L'indice de pauvreté subjective est, comme attendu, élevé, reflétant l'insatisfaction des individus par rapport à leur revenu courant. Dans cette tranche d'âge, plus de 30 % des ménages sont insatisfaits (34%). De manière peu surprenante, cet indice chute à 15 % parmi les ménages actifs.

En fin de vie active, il est attendu que tout indice basé sur les conditions de vie matérielle aura une valeur assez faible, dans la mesure où le ménage a accumulé des biens durables au cours des ans. Nous constatons un taux de 4 % de personnes en état de privation matérielle parmi les inactifs, et moins de 1% parmi les actifs au sein de la population âgée entre 50 et 59 ans.

Par contre, les taux de pauvreté financière observés chez les "pensionnés" (inactifs âgés de 60 à 69 ans) sont inférieurs de moitié à ceux observés pour la tranche d'âge 50-59.⁹ Ceci peut s'expliquer par le fait que dans ce groupe on retrouve des personnes ayant quitté la vie active soit avant, soit après 60 ans. Et comme on le verra plus loin, dans la cohorte 50-59 ans on retrouve davantage de ménages de taille plus grande, notamment de couples avec de personnes "à charge", ce qu'on retrouve plus rarement dans la cohorte des 60-69 ans. Il en va de même pour l'indicateur de pauvreté subjective, qui est plus petit (25,5%) que celui observé parmi les "pré-pensionnés" (34,0%). Il est délicat de trouver une explication. Celle-ci n'est sans doute pas unique. Le fait d'avoir connu une carrière complète, d'avoir des attentes moindres... sont sans doute des raisons parmi d'autres. Par contre, la privation matérielle augmente (7,7% contre 4,0% chez les "pré-pensionnés") reflétant un clair effet de génération. Celui-ci est dû au fait que la possession des biens repris dans la liste considérée est également liée à des habitudes de consommation et à des schémas culturels, sans doute moins bien assimilés par des personnes plus âgées, car non en vigueur au moment où leur acquisition pouvait se concrétiser.¹⁰

Ces considérations valent pour les trois catégories de ménages selon le diplôme d'études de la personne qui est à sa tête. Néanmoins, les taux de pauvreté augmentent dramatiquement quand il s'agit de personnes moins qualifiées qui, comme indiqué plus haut, sont proportionnellement plus nombreuses parmi les "pré-pensionnés".

On peut également noter un degré de satisfaction plus élevé par rapport à son revenu au fur et à mesure que la formation scolaire s'accroît (c'est-à-dire que la pauvreté subjective diminue). Et ce, quelle que soit la tranche d'âge. Par contre, la privation matérielle présente une valeur minimale pour le niveau d'études secondaires, quelle que soit la population analysée : actifs, "pré-pensionnés" ou

⁹ Sur base des informations disponibles, il nous a été impossible d'établir une distinction au sein de cette population en fonction de l'âge de cessation d'activité.

¹⁰ Cette liste représente les habitudes en vigueur en 1998, pas celles qui prévalaient il y a 20 ou 30 ans.

"pensionnés".

Un dernier ensemble d'indicateurs présentés dans le Tableau 4 est basé sur des informations disponibles sur le patrimoine du ménage. A partir d'une évaluation sommaire de la valeur (nette d'emprunts) des biens mobiliers et immobiliers détenus par les ménages, nous avons calculé le pourcentage représenté par ceux d'entre eux possédant un patrimoine inférieur à 12.500 €. On peut considérer en effet qu'en-dessous de ce seuil, le patrimoine disponible ne peut pas être considéré comme une source de revenus complémentaires pour le financement des vieux jours. On constate encore une fois que c'est parmi les "prépensionnés" peu qualifiés que la proportion des moins nantis est la plus élevée (18,1 %).¹¹

Le Tableau 5 apporte une série de renseignements complémentaires sur ces ménages : taille, revenu standardisé et patrimoine moyens, pourcentage de locataires. On remarque tout d'abord que la taille des ménages est plus grande dans la cohorte plus jeune (50 à 59 ans) mais davantage chez les ménages actifs. Ensuite, on constatera les différences non négligeables en termes de revenu (standardisé) entre ménages actifs et inactifs et, à l'intérieur de ces groupes, selon les niveaux de qualification. On retrouve ces différences au niveau du patrimoine moyen détenu par les ménages, mais de manière moins marquée entre actifs et inactifs. En dernier lieu, on observe une proportion plus importante de locataires parmi les inactifs moins qualifiés, ce qui confirme les observations précédentes quant à la précarité de leur situation financière.

¹¹ Le patrimoine moyen des ménages belges était estimé entre 4,0 et 4,3 millions de francs belges en 1992, dont 70% provenait de l'immobilier (Gouyette, 1998).

Tableau 5
Autres caractéristiques des ménages âgés de 50 à 69 ans
en fonction de l'activité et du diplôme ¹

<i>Diplôme</i>	<i>50 à 59 ans</i>		<i>60 à 69 ans</i>
	<i>Actifs</i>	<i>Inactifs (pré-pensionnés)</i>	<i>Inactifs (pensionnés)</i>
	<i>Taille du ménage</i>		
Primaire et secondaire inférieur	2,6	2,6	2,0
Secondaire supérieur	2,8	2,4	2,2
Supérieur	3,1	2,5	2,2
Ensemble	2,9	2,5	2,1
	<i>Revenu standardisé (mensuel)</i>		
Primaire et secondaire inférieur	893,1 €	641,9 €	723,0 €
Secondaire supérieur	1093,5 €	857,1 €	860,8 €
Supérieur	1258,7 €	996,1 €	1268,2 €
Ensemble	1089,6 €	748,5 €	857,7 €
	<i>Patrimoine (en 1 000 €)</i>		
Primaire et secondaire inférieur	126,2 €	103,7 €	105,7 €
Secondaire supérieur	203,7 €	178,9 €	174,8 €
Supérieur	216,4 €	205,5 €	218,9 €
Ensemble	182,3 €	138,3 €	143,2 €
	<i>% de locataires</i>		
Primaire et secondaire inférieur	14,6 %	21,2 %	20,9 %
Secondaire supérieur	7,8 %	6,7 %	7,9 %
Supérieur	6,4 %	13,3 %	9,8 %
Ensemble	9,4 %	17,0 %	16,0 %

¹ Âge, activité et diplôme du chef de ménage.

3.2 Situation en fonction du type de ménage

La composition du ménage autant que le statut des personnes qui en font partie sont probablement des aspects cruciaux qui conditionnent le niveau de vie des cohortes d'âge étudiées ici. Afin d'analyser leur influence, les Tableaux 6 et 7 reprennent les mêmes indicateurs que ceux utilisés précédemment au Tableau 4.

Tableau 6
Niveau de vie des ménages âgés de 50 à 69 ans
en fonction de l'activité et du type de ménage¹
(hommes et femmes chefs de ménage)

Diplôme	50 à 59 ans		60 à 69 ans
	Actifs	Inactifs (pré-pensionnés)	Inactifs (pensionnés)
<i>Structure de la population</i>			
Isolés	21,5 %	41,7 %	40,6 %
Couples	27,8 %	31,4 %	46,6 %
Couples + autres	50,7 %	26,9 %	12,8 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<i>Taux de pauvreté (seuil de 50 %)</i>			
Isolés	0,0 %	7,4 %	3,3 %
Couples	0,0 %	1,6 %	3,9 %
Couples + autres	4,0 %	26,5 %	14,5 %
Ensemble	2,8 %	14,3 %	6,2 %
<i>Taux de pauvreté (seuil de 60 %)</i>			
Isolés	7,2 %	9,0 %	9,3 %
Couples	2,0 %	14,1 %	9,8 %
Couples + autres	8,4 %	36,8 %	22,0 %
Ensemble	6,9 %	22,9 %	12,5 %
<i>Taux de pauvreté subjective</i>			
Isolés	19,8 %	41,0 %	37,7 %
Couples	18,0 %	31,3 %	30,4 %
Couples + autres	12,7 %	40,2 %	12,9 %
Ensemble	14,6 %	37,9 %	28,3 %
<i>Taux de privation matérielle</i>			
Isolés	10,8 %	16,4 %	22,8 %
Couples	0,0 %	6,3 %	4,4 %
Couples + autres	0,0 %	0,0 %	5,9 %
Ensemble	1,2 %	6,2 %	9,6 %
<i>Patrimoine inférieur à 12 500 €</i>			
Isolés	20,5 %	39,5 %	22,7 %
Couples	2,2 %	19,3 %	4,8 %
Couples + autres	1,8 %	8,0 %	9,4 %
Ensemble	6,0 %	24,6 %	12,4 %

¹ Âge et activité du chef de ménage.

Les résultats présentés au Tableau 6 concernent l'ensemble des ménages dans les cohortes de 50 à 69 ans, c'est-à-dire y compris les ménages ayant à leur tête une

femme. On remarque tout d'abord que la proportion de ménages "isolés" double parmi les inactifs et en contrepartie, la part des ménages "couple + autres" représente la moitié (50,7 %) des ménages actifs. Ensuite, la lecture des taux de pauvreté confirme le fait que c'est parmi les ménages inactifs plus nombreux (couples + autres) que les situations de précarité financière se concentrent, en particulier quand ceux-ci appartiennent à la classe d'âge 50-59 ans.

Dans la première tranche d'âge, la pauvreté subjective présente le taux le moins élevé pour les couples. Tandis que la privation matérielle décroît régulièrement en fonction de la taille du ménage. On peut considérer que si l'augmentation de la taille de la famille accroît la perception des besoins de celles-ci, elle oblige également à se doter d'équipement et de biens durables, pour lesquels le ménage va bénéficier directement d'économies d'échelle. Paradoxalement, ce ne sont pas à ces ménages nombreux que correspondent les patrimoines les plus faibles, ceux-ci étant particulièrement concentrés entre les mains des "isolés", et parmi eux chez les "pré-pensionnés" (inactifs âgés de 50 à 59 ans) avec un taux de 39,5%.

Au Tableau 7, nous étudions tout particulièrement les couples faisant partie de la population étudiée ; l'objectif est d'analyser leurs conditions de vie au regard de leur situation sur le marché de l'emploi. On constate tout d'abord que dans près de trois-quarts (73,1 %) des couples de la cohorte des 50-59 ans dont l'homme a quitté la vie active (catégorie des "pré-pensionnés"), la femme est également inactive (*0 travailleur dans le couple*). Et c'est d'ailleurs parmi ces couples que l'on observe les taux de pauvreté financière les plus élevés: 20,8 % et 34,2 % aux seuils de 50 % et 60 % du revenu médian, respectivement, de même que la pauvreté subjective atteint des sommets (à 45,4 %). C'est aussi parmi eux que la proportion de ménages avec un patrimoine faible est la plus élevée (15,4 %). Dernier fait marquant de ce tableau, le taux de pauvreté parmi les couples "inactifs" dont le partenaire exerce une activité professionnelle (*1 travailleur dans le couple*) rejoint les taux observés dans les couples où le chef de ménage est actif et son partenaire inactif (*1 travailleur dans le couple*) : 6,5 % et 5,3 % respectivement au seuil de 50 %, 12,0 % et 12,8 % respectivement au seuil de 60 %.

Tableau 7
Niveau de vie des ménages âgés de 50 à 69 ans
en fonction de l'activité et du nombre de travailleurs dans le couple¹
(ménages en couple)

Nombre de travailleurs dans le couple	50 à 59 ans		60 à 69 ans
	Actifs	Inactifs (pré-pensionnés)	Inactifs (pensionnés)
<i>Structure de la population</i>			
0	-----	73,1 %	93,1 %
1	51,8 %	26,9 %	6,9 %
2	48,2 %	-----	-----
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<i>Taux de pauvreté (seuil de 50 %)</i>			
0	-----	20,8 %	7,5 %
1	5,3 %	6,5 %	4,3 %
2	0,9 %	-----	-----
Ensemble	3,1 %	16,9 %	7,2 %
<i>Taux de pauvreté (seuil de 60 %)</i>			
0	-----	34,2 %	14,4 %
1	12,8 %	12,0 %	4,3 %
2	0,9 %	-----	-----
Ensemble	6,9 %	28,0 %	13,6 %
<i>Taux de pauvreté subjective</i>			
0	-----	45,4 %	25,2 %
1	18,6 %	14,1 %	21,7 %
2	9,2 %	-----	-----
Ensemble	13,9 %	36,7 %	24,9 %
<i>Taux de privation matérielle</i>			
0	-----	1,7 %	5,3 %
1	0,0 %	4,3 %	0,0 %
2	0,0 %	-----	-----
Ensemble	0,0 %	2,4 %	4,9 %
<i>Patrimoine inférieur à 12 500 €</i>			
0	-----	15,4 %	5,8 %
1	2,9 %	10,3 %	5,6 %
2	0,8 %	-----	-----
Ensemble	1,9 %	14,0 %	5,8 %

¹ Âge et activité du chef de ménage.

En ce qui concerne le taux de privation matérielle, on observe des résultats divergents. D'une part, pour les 50-59 ans elle est moindre lorsque les deux

partenaires sont inactifs que lorsqu'un des deux partenaires travaille encore. Ce fait pourrait d'ailleurs être une des raisons du maintien au travail d'un des conjoints. Pour la tranche d'âge supérieure, les résultats sont ceux attendus : une privation supérieure pour les couples composés de deux inactifs, tout autant par rapport aux couples encore partiellement actifs que par rapport à la tranche d'âge inférieure. Mais ce dernier résultat est plus que probablement l'expression de l'effet de génération discuté supra.

Nous venons d'analyser toute une série d'indicateurs censés refléter les conditions de vie et la situation des ménages. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur des constatations objectives, telles que le revenu net mensuel par unité de consommation, le patrimoine net, le fait d'être propriétaire, les biens durables en possession du ménage ou le montant du revenu mensuel qu'il considère comme nécessaire pour "joindre les deux bouts".

Nous aimerions maintenant faire le point sur la perception par le ménage de sa propre situation. En effet, le bien-être des individus est tout autant composé de données factuelles que d'impressions souvent diffuses. Ces sentiments, par exemple d'être laissé pour compte ou d'être moins bien loti que ses voisins, font également partie du phénomène de précarité, au sens large.

Le questionnaire du PSBH regorge de telles questions sur les perceptions des individus ou plus généralement de questions qualitatives. Ces questions portent tant sur la situation du ménage par rapport à l'année précédente ou par rapport à leurs proches relations que sur l'auto-évaluation de leur situation. Au Tableau 8 nous avons repris cinq de ces questions et nous avons calculé le taux de pauvreté, au seuil de 60% du revenu médian, parmi les personnes ayant répondu affirmativement à chacune d'entre elles.

Les résultats présentés confirment le fait que c'est toujours parmi les ménages des jeunes inactifs ("prépensionnés") qu'une concordance plus élevée existe entre la mesure objective de la pauvreté et les perceptions individuelles. Un tiers des personnes appartenant à cette catégorie et ayant répondu affirmativement aux questions posées sont également identifiées comme faisant partie des ménages pauvres.

Tableau 8
Taux de pauvreté et perceptions du niveau de vie
 (hommes et femmes chefs de ménage)

Perceptions du niveau de vie	50 à 59 ans		60 à 69 ans
	Actifs	Inactifs (pré-pensionnés)	Inactifs (pensionnés)
	<i>Taux de pauvreté (seuil de 60 %)</i>		
<u>Ensemble</u>	<u>6,9 %</u>	<u>22,9 %</u>	<u>12,5 %</u>
<u>Réponses affirmatives aux questions suivantes :</u>			
<i>Avec le revenu dont dispose votre ménage, vous ne parvenez à vous en sortir que très difficilement</i>	18,8 %	38,2 %	41,5 %
<i>Votre situation financière s'est-elle nettement dégradée par rapport à celle de l'année dernière ?</i>	8,1 %	36,8 %	24,2 %
<i>Diriez-vous que vous vivez moins bien que l'ensemble de vos relations ?</i>	6,1 %	34,0 %	21,0 %
<i>Ce n'est vraiment pas le moment favorable pour effectuer un achat ou une dépense importante ?</i>	12,8 %	28,8 %	14,6 %
<i>Même si vous en avez envie, vous ne pourriez pas vous payer au moins une semaine de vacances ?</i>	14,6 %	4,0 %	15,9 %

4 Conclusions

En Belgique depuis de nombreuses années une proportion importante de travailleurs quittent la vie active avant d'atteindre l'âge de 60 ans. Ils reçoivent en contrepartie des prestations de chômage ou des allocations de préretraite en attendant le moment de percevoir leur pension définitive. Nous avons montré dans cette étude que plus d'un quart d'entre eux sont "pauvres" selon le critère du seuil de 60% du revenu médian (15,6% au seuil de 50%), avec des variations importantes selon le niveau de qualification, la composition du ménage ou la présence d'un conjoint actif professionnellement. Ces observations sont confirmées quand on s'intéresse à la situation de ces mêmes ménages du point de vue patrimonial ou au travers d'autres indicateurs de pauvreté subjective ou de privation matérielle. L'ensemble de ces résultats permet d'obtenir une meilleure image des conditions de vie de la population pré-pensionnée et de la comparer à celle que connaissent les actifs du même âge et les "pensionnés" plus âgés.

Avec une population vieillissant à grands pas du fait de l'arrivée massive de la génération issue du "baby-boom" à la cinquantaine et de l'allongement de l'espérance de vie, on doit s'inquiéter des conditions dans lesquelles une partie de cette population vivra ces vieux jours, surtout ceux qui anticiperont leur retraite de

plusieurs années. Après avoir connu, pendant la période qui précédait, une situation très favorable qu'on n'a pas hésité à qualifier "d'âge d'or des retraites", on peut déjà anticiper que les cessations prématurées de l'activité professionnelle donneront lieu au paiement d'allocations réduites dont les montants seront par ailleurs soumis aux contraintes financières de la Sécurité sociale.¹²

Références

Becker, G., (1964), Human capital. A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education, University of Chicago Press, NBER, 3ème édition, 1993.

Englert, M., N. Fasquelle, M.-J. Festjens, M. Lambrecht, M. Saintrain, C. Streeel et S. Weemaes, (2002), Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050, Bureau du Plan, Planning Paper 91.

Cantillon, B., L. de Lathouwer, I. Marx, R. Van Dam et K Van den Bosch, (1999), Sociaal Indicatoren 1976-1997, Centrum voor Sociaal Beleid, UFSIA - Université d'Anvers.

Delhousse, B., Perelman, S., Pestieau, P. et M. Sluse (2002), Un nouveau portrait social de la Wallonie, Reflets et Perspectives (à paraître).

Hagenaars, A. et K. de Vos (1988), The definition and measurement of poverty, Journal of Human Resources, 23, 212-221.

Docquier, F., S. Laurent et S. Perelman, (1999), Capital humain, emploi et revenus du travail. Belgique 1992, Cahiers économiques de Bruxelles, 161, 77-103.

Förster, M. (2000), Trends and driving factors in income distribution and poverty in the OECD area, OECD Occasional Papers, 42.

Gouyette, C., (1998), Revenu et richesse en Belgique, 13e Congrès des Economistes belges de Langue française, Commission 4 Portrait socio-économique de la Belgique, CIFOP, Charleroi, 97-108.

Laurent S., (2000), Capital humain, emploi et salaire en Belgique et ses régions, dans de la Croix D. et F. Docquier, Capital humain et croissance régionale, 14e Congrès des Economistes belges de Langue française. Les conditions de la croissance régionale, Commission 4, CIFOP, Charleroi, 113-128.

Townsend, P. (1979), Poverty in the United Kingdom, Harmondsworth : Penguin Books.

¹² Selon les dernières prévisions du Bureau du Plan (Englert et al., 2002), le coefficient de dépendance démographique devrait passer de 40,1% à 62,9% en 2030. Quant à l'impact budgétaire de cette évolution, il serait compensé par un recul de la pension moyenne en pourcentage du salaire moyen (-19%).